

COMMUNE DE THIERS

DCM 2025 - 96

MARCHE DE SERVICE

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour une mission d'élaboration de la procédure de révision du PLU

Le Maire de la Commune de Thiers ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération en date du 4 juillet 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commune de Thiers doit réviser son plan local d'urbanisme ;

Considérant que la collectivité a besoin de se faire accompagner par un assistant à maîtrise d'ouvrage pour mener à bien la révision en question. Le marché est décomposé en deux lots. Le premier étant le lot relatif au plan local d'urbanisme et le second sur l'évaluation environnementale.

Considérant les propositions des sociétés ATELIER D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE C GRIEU (69002 LYON) et BIOTOPE (69100 VILLEURBANNE) ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Un marché public de service pour réaliser une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de mener à bien l'élaboration de la procédure de révision du PLU est conclu, pour le lot n°1, avec la société ATELIER D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE C GRIEU (69002 LYON) pour un montant total de 78 990,00 euros hors taxe. Puis, pour le lot n°2, avec la société BIOTOPE (69100 VILLEURBANNE) pour un montant total de 42 804,85 euros hors taxe.

ARTICLE 2 :

La présente décision :

- Fera l'objet d'un rendu d'utilisation de la délégation devant le Conseil Municipal au cours de sa prochaine séance publique ;
- Sera transmise en sous-préfecture, au titre du contrôle de légalité.

18 DEC. 2025

Fait à THIERS, le
 Le Maire,


 Stéphane RODIER

